

Juin 2009



La filière ovine en Saône-et-Loire L'ÉLEVAGE DES MOUTONS EN PLEINE ÉVOLUTION

Calqué sur l'aire de production des bovins allaitants, l'élevage ovin du département de Saône-et-Loire est entièrement voué à la production de viande, en grande majorité des agneaux d'herbe. Comme partout en France, ainsi que dans la plupart des pays européens, le cheptel ovin a fortement chuté au fil des ans et la régression s'est amplifiée depuis 2006. De nombreux éleveurs ont en effet abandonné la production ovine, notamment les petits producteurs, dont les troupeaux étaient considérés comme une activité d'appoint, soit sur des micro exploitations, soit comme activité annexe à l'élevage des bovins allaitants.

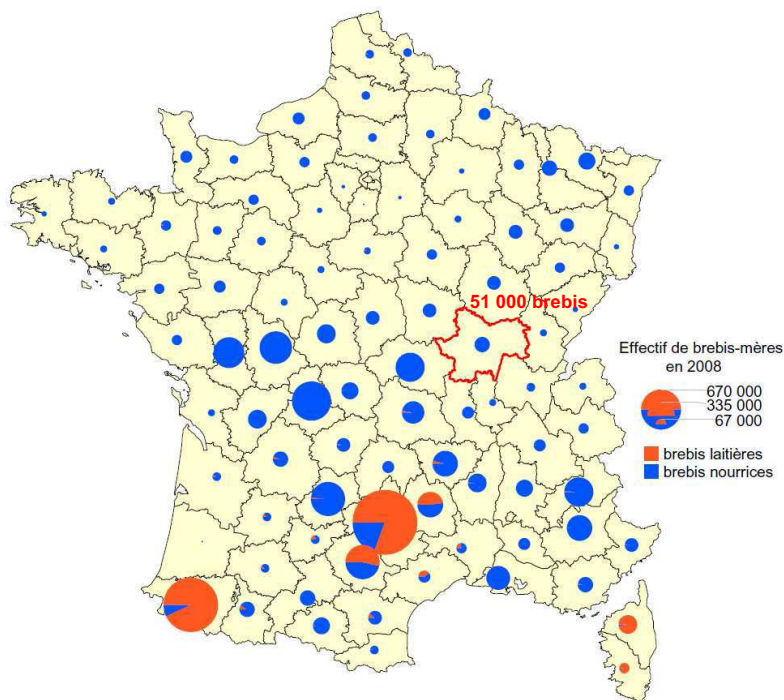
L'élevage des moutons, principalement cantonné aux zones à faible potentiel herbager, est aujourd'hui en concurrence avec la production des bovins maigres. Malgré un contexte commercial plus favorable, suite à la crise sanitaire de 2001 au Royaume-Uni, la rentabilité de l'élevage extensif d'agneaux d'herbe reste problématique. La révision du niveau des aides de soutien aux ovins et à l'herbe, dans le cadre du "bilan de santé de la PAC", pourrait être un signe d'encouragement, sinon au développement, du moins au maintien de la production ovine dans les zones naturellement difficiles du centre de la France.

L'élevage ovin concentré dans la moitié sud de la France

Au 4^{ème} rang des pays européens et loin derrière le Royaume Uni et l'Espagne, le cheptel ovin français compte 5,5 millions de brebis mères, dont 25% sont voués à la production de lait et 75% constituent un cheptel de souche allaitant, destiné à la production d'agneaux pour la viande. L'élevage ovin se concentre majoritairement sur la moitié sud de la France, où se localisent les deux plus grands troupeaux "départementaux", dans l'Aveyron et les Pyrénées-Atlantiques, cheptels essentiellement dédiés à la production de lait et notamment aux fromages de "Roquefort" et "Ossau-Iraty des Pyrénées".

En Saône-et-Loire, l'élevage ovin se rattache au bassin de production des "prairies humides" de la partie nord du Massif Central, par opposition aux prairies sèches des Causses, dans la partie sud. Les 51 000 brebis du cheptel départemental sont intégralement productrices d'agneaux pour la viande. Premier département ovin de Bourgogne, juste devant la Nièvre, la Saône-et-Loire se place au 23^{ème} rang des départements classés selon leur effectif de brebis allaitantes.

Le cheptel ovin de Saône-et-Loire se rattache au bassin de production d'agneaux de boucherie du Massif Central



Le déclin du cheptel ovin de Saône-et-Loire s'accélère

D'environ 100 000 têtes dans les années 1990, le troupeau départemental de brebis mères est tombé à 51 000 têtes en 2008 et la tendance baissière semble se prolonger sur l'année 2009. Cette fonte du cheptel n'est pas spécifique à la Saône-et-Loire, mais la régression est plus forte que pour l'ensemble de la France : - 35% au cours des dix dernières années, contre - 20% au niveau national.

Cette forte réduction du cheptel a probablement des origines multiples, à la fois structurelles et conjoncturelles. Les statistiques des différents recensements agricoles montrent en effet des élevages ovins majoritairement de faible dimension, disposant souvent d'à peine 20 ha de SAU et au mieux d'une quarantaine de brebis. Les grands élevages spécialisés sont rares et les moutons apparaissent fréquemment comme une activité annexe à l'élevage des bovins allaitants. Ce côté très souvent "accessoire" de l'élevage ovin a très certainement mis en cause sa pérennité. Les nombreuses cessations de petites exploitations ont elles aussi participé à la régression du cheptel ovin.

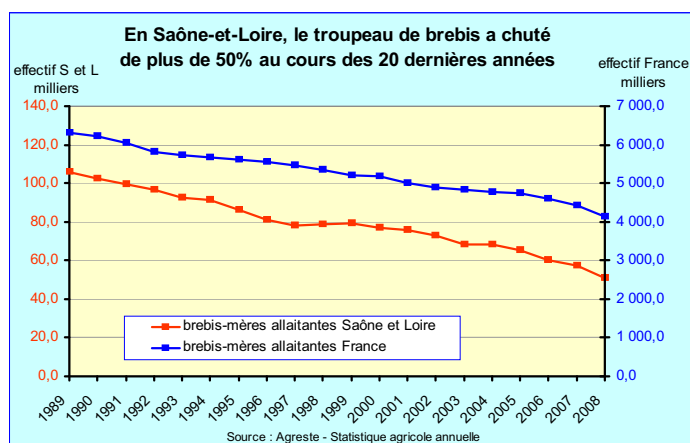
La production ovine influencée par l'évolution des aides directes

Depuis 1980, la production ovine bénéficie d'aides européennes, qui ont évolué au fil des ans. Jusqu'en 2002, le montant de la prime compensatrice ovine (PCO) fluctuait chaque année selon le prix moyen du marché communautaire. Elle était complétée par une prime au monde rural (PMR) pour les élevages des zones défavorisées. En 2000, la prime globale pour une brebis allaitante (PCO + PMR) s'élevait à 29 €.

En 2002, la PCO se transforme en "prime à la brebis et à la chèvre" (PBC) et la PMR est remplacée par la "prime supplémentaire" (PS). Désormais, le montant de ces primes est fixe et ne dépend donc plus du marché. Il était fixé à 21 € pour la PBC et à 7 € pour la PS en 2002.

En 2005, une nouvelle réforme de la PAC instaure un découplage de certaines aides. Ainsi, la prime à la brebis reste couplée à 50%, l'autre moitié de l'aide étant versée aux éleveurs sous forme de droits à paiement unique (DPU). Cette aide directe est globalement amputée d'une modulation atteignant progressivement 5% en 2007. Ainsi, le montant effectif de la prime à la brebis s'élève alors à 13,30 €. Moins incitatif qu'au début des années 2000, ce soutien à la production ovine a probablement contribué pour partie au repli de l'élevage ovin, malgré le complément fourni par les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) qui concerne la grande majorité des éleveurs.

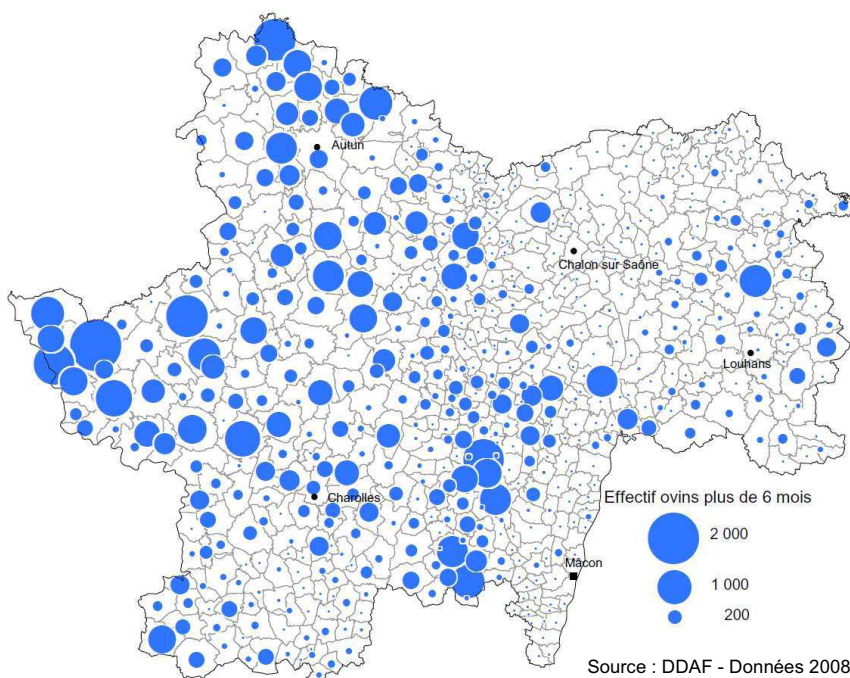
Le nouveau système d'aides qui se met en place à partir de 2010 dans le cadre du "bilan de santé de la PAC", sera plus favorable à l'élevage ovin. Il permet d'espérer, sinon une relance, au moins une stabilisation de la production ovine française.



La production ovine est également fortement marquée par une situation commerciale instable qui a pu décourager une partie des producteurs. Ce fut le cas au cours de la période 1990 à 2000, où les importations de viande ovine en provenance du Royaume-Uni et de Nouvelle Zélande concurrençaient sévèrement la production intérieure. En 2001, la crise sanitaire liée à la fièvre aphteuse en Angleterre a remis en cause les "habitudes" du marché international. Si ce nouvel équilibre a permis un redressement des prix de l'agneau français, il n'a aucunement interrompu l'hémorragie du cheptel.

L'élevage ovin de Saône-et-Loire garde cependant une place non négligeable dans la production agricole. Les troupeaux se concentrent sur des espaces géographiques restreints (Morvan, Clunysois, Sologne Bourbonnaise) où le relief accidenté et des sols majoritairement pauvres restent propices à l'élevage des moutons.

L'élevage ovin, calqué sur le bassin des bovins allaitants, se concentre sur les prairies pauvres des zones accidentées



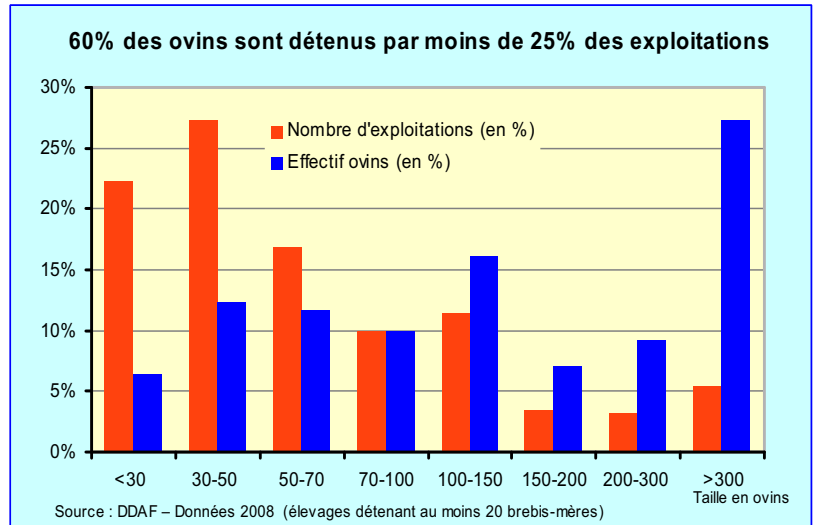
De très nombreuses micro exploitations ovines côtoient quelques grands élevages

La rusticité des moutons et l'accès facile à l'élevage de quelques animaux sur une parcelle de pré de plus ou moins bonne qualité, ont suscité un grand nombre d'élevages à caractère familial. De l'ordre de 800 "micro exploitations" détiendraient moins de 10 brebis. A partir de 10 brebis, les éleveurs peuvent prétendre à des aides spécifiques à la production ovine. Ils sont près de 900 à les avoir sollicitées en 2008, dont 1/3 dispose d'un cheptel très modeste, inférieur à 30 brebis.

En élevage professionnel, la taille la plus fréquente des troupeaux se situe dans une fourchette de 30 à 100 brebis : environ 400 élevages disposent d'un cheptel moyen de 50 têtes. Ce type d'élevage est très fréquemment présent en complément d'une activité de production principale de bovins allaitants.

Seulement 150 exploitations élèvent plus de 100 brebis. Si elles ne représentent que 20% des éleveurs de moutons, elles détiennent 55% de l'effectif de brebis du département.

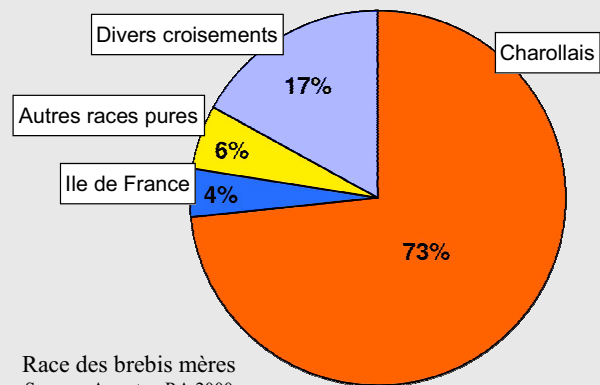
La disparition des ateliers ovins concerne tous les types d'élevages, avec des nuances selon la taille des cheptels. Par rapport aux références de l'année 2000, si l'on considère les plus petites exploitations, détenant moins de 30 brebis mères, la fréquence des



cessations est particulièrement élevée, supérieure à un élevage sur trois. Dans les élevages intermédiaires, de 30 à 100 têtes, le repli est encore très marqué, avec 31% d'élevages en moins et une chute des effectifs de 30%. Les élevages les plus grands ont un peu mieux résisté, en repli de 12%, tant pour le nombre d'exploitations ovines que pour leur cheptel.

Trois brebis sur quatre sont de race "Charollais"

Rustique et bien adaptée aux conditions locales, la race **Mouton Charollais** est une "obtention de pays", sélectionnée depuis le XIX^{ème} siècle et officiellement reconnue en 1974. Environ 350 000 brebis de cette race sont présentes dans les élevages français.



Les moutons côtoient souvent les bovins charolais

Moins de 30% du cheptel de brebis se trouvent dans des élevages spécialisés en élevage ovin, en général cantonnés aux zones à forte contrainte naturelle. Cette spécialisation ne signifie pas obligatoirement "troupeau de taille importante" : seulement 24 élevages de ce type détiennent plus de 100 brebis.

Le type d'élevage ovin le plus répandu, sur environ 300 exploitations, soit 35% du cheptel ovin départemental, est l'association "moutons - élevage bovin allaitant". Si les ateliers ovins comptent alors en moyenne une centaine de brebis, c'est dans ce système que l'on rencontre les plus grands troupeaux (40% de l'ensemble des élevages de plus de 200 têtes).

Pour environ 120 exploitations, les ovins côtoient des productions diverses : cultures, caprins, bovins lait... La taille des troupeaux de moutons est souvent conséquente (110 brebis en moyenne et 16 ateliers de plus de 200 têtes).

Environ 20% des ovins se dispersent dans 150 exploitations où ils constituent une activité secondaire. La taille moyenne des troupeaux se limite alors à un cheptel moyen de 30 à 40 brebis.

La typologie des exploitations ovines professionnelles en Saône-et-Loire

Système de production	Nombre d'exploitations	Effectif de brebis	Effectif moyen
Ovins + bovins maigres	246	23 300	95
Ovins spécialisés	215	18 700	87
Bovins + ovins en secondaire	149	5 400	36
Ovins + autres systèmes	118	13 100	111
Ovins + bovins finis	73	7 000	96
Ensemble	801	67 500	84

Le Mouton Charollais et l'UPRA

L'UPRA Mouton Charollais (Unité nationale de sélection et de Promotion de la Race) est une association régie par la loi 1901 qui a pour organisme commercial C.F.I (Charollais France International). L'UPRA compte à l'heure actuelle 150 éleveurs sélectionneurs pour un cheptel de plus de 10 000 brebis inscrites. Cette association a pour but d'étudier la race, de définir son type, de déterminer les orientations que doit suivre la sélection, de qualifier les reproducteurs et de délivrer les certificats correspondants; seule l'UPRA est habilitée à garantir la reconnaissance d'un animal dans la race, de gérer le fichier racial qui comporte le livre généalogique où sont inscrits les reproducteurs de race pure et de promouvoir la race du Mouton Charollais. Des reproducteurs de cette race ont été exportés dans plus de 20 pays, à travers tous les continents.



Le tiers de la production ovine en production organisée

Le groupement de producteurs COOPROVOSEL réunit 140 adhérents et un cheptel de souche d'environ 20 000 brebis, soit une pénétration de l'ordre d'un tiers de l'élevage ovin du département. La commercialisation porte principalement sur les agneaux (20 000 têtes par an), mais aussi sur les brebis de réforme (5 000 têtes) et les reproducteurs (2 000 têtes). Les débouchés se situent en majorité à l'extérieur de la région Bourgogne.

Un projet de rapprochement avec la section ovine de la Coopérative Bourgogne Élevage, située en Côte d'Or, devrait prochainement conduire à une fusion, créant ainsi une nouvelle coopérative ovine régionale.

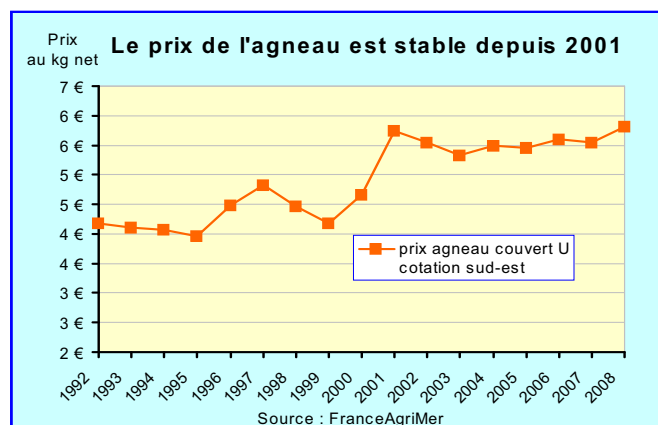
Un contexte économique incertain

La production ovine française continue de régresser. Après une baisse de 1% en 2007, de 6% en 2008, le repli des abattages d'agneaux s'amplifie début 2009 (- 11% sur les cinq premiers mois). La forte décapitalisation du cheptel de brebis en 2007 et 2008 laissait augurer de cet effondrement de la production. Une évolution similaire dans la plupart des pays de l'Union européenne, notamment au Royaume-Uni, ne permet plus l'approvisionnement extérieur à bas prix qui fournissait le marché français avant 2001. Les importations, d'environ 140 000 tonnes par an pour une production nationale de l'ordre de 110 000 tonnes, ont chuté de 25% depuis l'année 2000.

La conjoncture sanitaire a certainement pris une large part dans cette évolution. Les conséquences de l'épidémie de fièvre aphteuse en 2001 au Royaume-Uni, ont totalement bouleversé les échanges internationaux. Plus récemment, la fièvre catarrhale ovine, qui s'est étendue à l'ensemble des troupeaux européens, a induit des conséquences économiques très importantes.

Dans ce contexte difficile, les prix à la production se sont stabilisés tandis que les prix de détail ont sensiblement augmenté, provoquant une forte baisse de la consommation.

La filière ovine se trouve donc fragilisée et, malgré une nouvelle politique d'aides en 2010, les perspectives de l'élevage des moutons de boucherie sont incertaines.



Éléments de méthodologie : les informations contenues dans ce document sont issues de diverses sources, en particulier des données issues des dossiers d'aides établis par les exploitants au titre de la Politique Agricole Commune (PAC). La plupart des séries chiffrées relatives aux effectifs proviennent des informations Agreste du Service de la Statistique et de la Prospective. Celles concernant les marchés et les cotations sont issues de FranceAgriMer.